en repartir plus tôt que le lendemain vingt-un et peut-être le vingt-deux au matin; et il dut faire diligence et avoir de bons canoteurs pour arriver à la Rivière des Prairies dans la journée du vingt-trois.

Puisqu'ils avaient maintenant toutes les choses nécessaires pour la messe, les Pères Jamet et Le Caron, avant de se séparer de nouveau, eurent l'heureuse idée d'attirer sur leurs travaux apostoliques et sur ces contrées infidèles les bénédictions abondantes de Dieu par l'oblation de la divine Victime.

Après une nuit passée sous la tente, ou à la belle étoile, au matin du 24 juin 1615, pour la première fois dans l'île de Montréal, pour la première fois aussi au Canada depuis la fondation de la colonie, sous quelque grand arbre de la rive, sur un autel improvisé et rustique, par les mains d'un fils de François d'Assise, le Christ Sauveur renouvela le sacrifice de la Rédemption universelle.

Scène mystérieuse et sublime, bien faite pour tenter l'habile pinceau d'un peintre. Un artiste canadien l'a reproduite dans la cathédrale de Montréal.

"Selon toutes les apparences," remarque l'abbé Laverdière, (1) le Père Jamet célébra cette messe. Il n'y a pas de doute que le Père Le Caron laissa cet honneur et ce bonheur au Supérieur de la mission du Canada.

Or cette messe, écrit Champlain, "fut chantée sur le bord de la rivière (des Prairies) avec toute dévotion par le Révérend Père Denys et le Père Joseph." (2) Y assistaient Champlain lui-même, Du Pontgravé et quelques autres Français. S'y trouvaient aussi des Sauvages "en admiration, note encore le fondateur de Québec, de voir les cérémonies dont on usait et les ornements qui leur semblaient si beaux, comme chose qu'ils n'avaient jamais vue, car c'étaient les premiers qui y ont célébré la sainte messe." (3)

· C dite Qu' letti avoi mièr vait à Qu Il de au c les c mier 25 ju quelo messe la co. ce, c dut ê assist sujets tour à le Car est du Sault-

Le messe docum la pren à Quét On y li velle-F des Pranon plu

(1) Ar

sion à

⁽¹⁾ Les Franciscains et l? Canada. Vol. Ier. p. 46.

⁽²⁾ Œuvres de Champlain, p. 605.

⁽³⁾ Œuvres de Champlain, p. 504.